

Comptes-rendus des ateliers d'échanges

La résidence d'artistes : quels apports sur le territoire ?

Rapporteur : Laurent Mendiburu

Dès le début de l'échange la question de la définition de la résidence est apparue :

A quel moment de la création a-t-elle lieu : écriture, répétition, création complète ou simple étape, période de « réglage » après quelques présentations, résidence « technique » pour une création lumière ou son pour un spectacle abouti...

La durée: de quelques jours à quelques années..

Les moyens mis en œuvre par l'accueillant : lieu de travail, lieu de vie, techniciens mis à disposition, coproduction, rencontres organisées avec le public-population...

Le projet: simple lieu de travail mis à disposition ou projet plus « citoyen-lien social »...

Tous ces critères montrent que chaque résidence est unique et qu'il est difficile de la définir précisément (comme les arts de la rue!)

Il s'agit d'une alchimie complexe entre un lieu d'accueil, un ou des artistes, un projet, des moyens mis en œuvre et un public.

Il est fondamental qu'un dialogue fort et une préparation ait lieu en amont du projet autour des moyens, de l'objectif. Pour cela la résidence DOIT entrer dans le projet culturel de la structure accueillante et il faut définir clairement quel sont les objectifs de l'accueillant, de l'accueilli et quels sont les moyens mis en place.

La résidence est aussi le moment d'un échange entre habitants et artistes, ce temps peut permettre de sensibiliser une population, de la transformer en public. Dans certaines situations de « collectes » de paroles, de gestes ou autres, beaucoup de verrous sautent. La notion de « lien social » que peut créer la résidence est fondamentale, même si certains n'y voient qu'une conséquence et non un des buts de celle-ci.

L'accueillant est en droit d'attendre une contrepartie à l'énergie, au temps et à l'argent dépensés (un « retour sur investissement »). Cependant un travail final ne doit pas obligatoirement être présenté à la fin, il ne faut pas partir uniquement sur de la « consommation artistique ». Un principe de rencontre, inauguration, temps forts, etc... peut être mis en place.

Une contradiction est apparue:

Un projet doit être prévu (un « cahier des charges »), dans lequel le principe de confiance est fondamental. Mais il faut laisser à ce cadre la possibilité d'être déformé et que le « résultat » final soit très différent de celui initialement prévu (laissons-nous la possibilité de l'échec). Il faut que l'accueillant accepte d'être surpris.

En conclusion, une manière de définir la résidence d'artiste pourrait être: « des moyens de créer en échange d'une ouverture des portes ».